

Direction Qualité Sécurité Environnement

N/Réf : DQSE/DC/GG/ACN 17-118

Dossier suivi par Gérard GAILLARD

ligne directe : 02 37 18 48 32

e-mail : g.gaillard@cerib.com

Épernon, le 30 juin 2017

**Objet : Marque NF Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis – Produits de cure
Suite du Comité particulier du 12 juin 2017**

Mesdames, Messieurs,

Lors de la réunion du Comité Particulier de la marque NF Adjuvants pour bétons, mortiers et coulis – Produits de cure du 12 juin 2017 les points suivants ont été examinés :

- Ciments de référence pour la réalisation des essais physiques ;
- Fréquence des essais de reconnaissance chimique à réaliser en laboratoire de référence.

A l'issue de l'examen des propositions du CERIB, les membres du Comité présents ont émis un avis favorable.

Dans l'attente de la prochaine révision du référentiel de certification NF Adjuvants, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après les dispositions applicables.

Ciments de référence pour la réalisation des essais physiques

Le § 2.5.2 du référentiel de certification précise que :

« Le fabricant peut proposer plusieurs ciments pour sa gamme de produits, mais un seul ciment par type d'adjuvant » (exemple 1 seul ciment pour tous les Plastifiants réducteurs d'eau).

Dans la pratique, certains fabricants utilisent plusieurs ciments pour un même type d'adjuvant.

Il est accepté qu'il soit utilisé plusieurs ciments pour un même type d'adjuvant.

.../...

Fréquence des essais de reconnaissance chimique à réaliser en laboratoire de référence

Etant donné le nombre croissant de produits certifiés (464 en 2011 – 611 en 2016) et le nombre d'extensions chaque année (65 en 2016), il a été décidé de réduire la fréquence d'essais de reconnaissance chimique en laboratoire de référence pour les produits certifiés depuis plus de 5 ans et n'ayant fait l'objet d'aucune non-conformité.

Ces produits seront contrôlés tous les deux ans au lieu de tous les ans.

Le CERIB tiendra à jour une liste des produits concernés pour chaque usine et l'alimentera chaque année.

Si un produit certifié depuis plus de 5 ans fait l'objet d'une non-conformité (essai et contre-essai), ledit produit sera retiré de la liste et sera de nouveau contrôlé une fois par an.

Gérard GAILLARD, Gestionnaire de cette marque NF, se tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.



Alberto ARENA
Responsable du Département Certification

Destinataires : Titulaires de la marque NF Adjuvants, M. Philippe TOUZE et Mme Béatrice DESRUES (IFSTTAR)
Copies : AQR concernés - GG